



## Changement de poste lors d'un congé parental à temps partiel

Par **mouche123**, le 16/01/2011 à 13:14

Bonjour,

j'ai pris un congé parental à temps plein de 3 mois. Je souhaite poursuivre mon congé parental à temps partiel (50%). Je suis cadre commerciale, mon employeur refuse que je reprenne mon poste à temps partiel.

Il me propose à la place un autre poste (d'employé) qui me placerait sous la responsabilité hiérarchique de la personne qui me remplace actuellement en cdd. Cela me paraît difficilement tenable!

mon employeur a-t-il le droit de me proposer un poste différent du mien dans le cadre d'un congé parental à temps partiel? Si je refuse est-il obligé de me reprendre à temps partiel sur mon poste de cadre?

merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le 16/01/2011 à 13:43

Bonjour,

Légalement, les choses sont claires, au terme d'un congé maternité ou parental, vous devez reprendre à temps plein ou partiel le même emploi ou un emploi similaire...

Je vous conseillerais même de contacter la [HALDE](#) en plus de vous rapprocher des représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Par **mouche123**, le **16/01/2011** à **17:30**

merci pour cette réponse.

Effectivement d'après ce que j'ai compris, mon employeur a l'obligation de me redonner mon poste ou un poste équivalent à la fin de mon congé parental. Mais dans le cas présent, je serais toujours en congé parental, mais à temps partiel. Peut-il me proposer un poste différent du mien en attendant que je reprenne à temps plein?

merci.

Par **P.M.**, le **16/01/2011** à **17:37**

C'est la même chose puisque ce serait un abus de droit par détournement de la Loi, on peut considérer que vous êtes en retour de congé parental à temps plein pour en prendre un à temps partiel...

Il faudrait quand même savoir si l'employeur a accepté formellement ce changement...

Par **mouche123**, le **16/01/2011** à **21:07**

en fait pour l'instant tout s'est fait oralement. Je vais envoyer une demande par courrier avec accusé de réception afin que mon employeur me réponde officiellement.

merci beaucoup pour ces infos.